

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 02 juillet 2026

Tél. 04.32.44.89.30

Mis en ligne le 02/07/2026

N°26/113

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L523-1 et suivants,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment les articles 5 et 6 alinéa 1,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°23/229 du 1^{er} décembre 2023 du Président du Centre de Gestion FPT de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG84,

Considérant les recrutements et nominations intervenus dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 84,

Considérant les propositions émanant des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG84,

Considérant l'analyse des propositions faite au regard des critères définis dans les lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit, à compter du 02 juillet 2026 :

• Monsieur Franck BERNARD, mairie de MONTEUX

- Monsieur Gérôme BOUVIER, mairie de BOLLENE,
- Madame Karine BRETON, CA DU GRAND AVIGNON,
- Monsieur Wilfrid BRICOURT, mairie de CAMARET SUR AIGUES,
- Madame Laurence BUCHACA, SM AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE,
- Madame Sylvie DANY, mairie de LE BARROUX,
- Madame Anne GARAVELLONI, mairie de SORGUES,
- Madame Isabelle JEAN, SIRTOM D'APT,
- Madame Christine LECHARME, mairie de PERTUIS,
- Madame Laurence RAOULX, mairie de MORIERES LES AVIGNON,
- Madame Stéphanie SERRE, mairie de PERTUIS,
- Madame Marielle VALLON, mairie de VAISON LA ROMAINE,
- Madame Zohra VIALARD, mairie de l'ISLE SUR LA SORGUE.

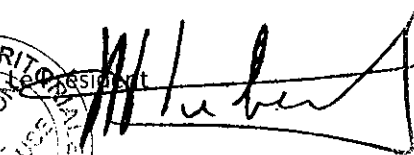
Article 2 : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion FPT de Vaucluse, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans.

Article 3 : La Directrice du Centre de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 4 : Le Président du Centre de gestion certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.


Le Président
Maurice CHABERT

